

## PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2020

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020 étant donné que c'est une année de renouvellement de mandat des maires et conseillers municipaux. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 février 2020 et établi avec la volonté de maîtriser les dépenses, de ne pas augmenter la fiscalité et de poursuivre les projets engagés.

Avec les inondations qui ont touché la ville les 12 et 13 juin 2018 et après le recul important des dotations de l'Etat ces dernières années, le budget primitif 2020 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissements significatif répondant aux besoins de proximité, en plus des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ensemble des bâtiments publics.

### - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	5 064 135,00	8 709 932,61	13 774 067,61
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	176 480,00	360 611,25	537 091,25
<b>Total</b>	<b>5 240 615,00</b>	<b>9 070 543,86</b>	<b>14 311 158,86</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. La section s'équilibre à 5 064 135 €, pour mémoire, elle était de 5 155 095 € au budget primitif 2019.

La section d'investissement s'équilibre à 8 709 932.61 €. Les dépenses sont constituées en grande partie par les travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ensemble des bâtiments publics et de la voirie. A cela s'ajoute l'aménagement de la cote Saint Martin, la sécurisation de l'église Saint Martin, la mise aux normes des bâtiments communaux et l'embellissement de la ville afin de renforcer son attractivité.

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 1 440.50 k€
Charges de personnel : 1 756.40 k€
Subventions et participations : 479.00 k€
Autre : 433.41 k€
<b>Epargne brute : 954.82 k€</b>

Recettes

Contributions directes : 2 962.00 k€
Dotations et participations : 1 008.50 k€
Autre : 1 093.64 k€

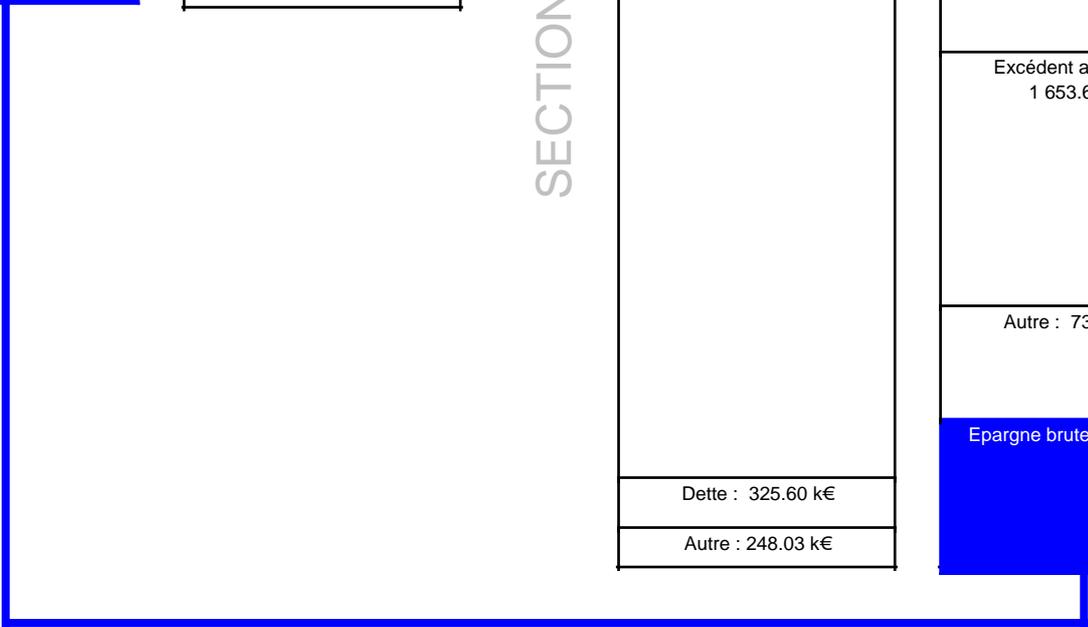
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses d'équipement : 8 136.30 k€
Dette : 325.60 k€
Autre : 248.03 k€

Recettes

Emprunts : 1 500.50 k€
Subventions : 1 397.38 k€
Dotations, fonds et réserves: 2 465.51 k€
Excédent antérieur : 1 653.60 k€
Autre : 738.11 k€
<b>Epargne brute : 954.82 k€</b>



## - Dette -

### Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	5 511 327,87
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	1 155 172,81
<b>Total</b>	<b>6 666 500.68</b>

La commune va souscrire un prêt relais de 1 500 000 € pour financer la réhabilitation de ses batiments.

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 1.41 an(s)

### Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

